

Postulat

LSP, BER, FIPAV

Dépôt 17.2.15

Lausanne amie des enfants à Beaulieu

C-29/68

L'espace où aurait dû se situer Taoua est aujourd'hui un espace inutilisé, délimité par des troncs d'arbres. Il mesure environ 40 mètres sur 60. Il attend de toute évidence une nouvelle affectation, mais celle-ci prendra sans doute quelques années avant de se concrétiser.

Or le quartier présente quelques caractéristiques à relever :

- Les enfants y sont nombreux et on relève la présence du bâtiment scolaire de Beaulieu et un peu plus loin des Bergières,
- Le quartier formé par les avenues Druey, Jomini, Bergières et alentours accueille de nombreuses familles,
- Le jardin public du Château de Beaulieu offre une aire de jeux pour les petits enfants,
- Des adolescents s'y rendent également sans qu'aucune possibilité d'activité ne leur soit destinée,
- Le jardin public situé au nord de Beaulieu offre également quelques installations pour les petits,
- Quelques adolescents viennent tous les jours (nous ont-ils dit) sur l'esplanade du Palais de Beaulieu faire de la planche à roulettes en fin de journée, sans bénéficier d'aménagements spécifiques.

Quelques exemples d'aménagements temporaires réalisés avec succès nous inspirent quelques idées, on veut parler ici des aménagements sur la place de la Sallaz, sur la Place de la Riponne ou le terrain d'aventures aménagé l'été sur la Place du Tunnel, et ils peuvent servir de modèles à l'espace « ex-taoua ».

Toutefois ces aménagements devraient cibler prioritairement les adolescents qui, parmi les différentes catégories d'âge des enfants, sont ceux pour lesquels les aménagements et les possibilités d'activité sont les moins disponibles. En effet, les différents parcs publics sur le pourtour de Beaulieu, tant au nord qu'au sud, ou dans un périmètre plus large, ne leur offrent rien de spécifique.

Etant donné le caractère bitumé de l'espace situé à l'angle du carrefour Bergières-Jomini et la nécessité de maintenir un accès à la halle sud, les ambitions doivent rester limitées mais il devrait tout de même être possible d'imaginer une affectation temporaire d'installations pour les adolescents, tels qu'un skatepark, des tables de ping-pong ou autre installation répondant aux caractéristiques et possibilités de ce lieu d'une part, et aux activités prisées des adolescents d'autre part. Et le bruit de la circulation couvrirait probablement le bruit qui pourrait être occasionné par les activités qui y seraient déployées et dont les riverains de l'avenue Jomini pourraient être affectés. Par ailleurs, cela apporterait certainement une animation bienvenue dans le quartier.

Plusieurs associations et organismes actifs dans le quartier ont émis un préavis favorable à cette interpellation, nous citerons en particulier le Collectif Beau-Lieu et « Espace 44 », le centre socio-culturel des Bergières. Il nous paraît qu'une démarche les associant à l'élaboration du projet en assurerait le bon développement.

Ainsi donc, nous souhaitons que la Municipalité étudie les possibilités d'affecter l'espace à l'angle Jomini/Bergières à des installations temporaires destinées aux enfants, et plus particulièrement aux adolescents, en concertation avec les acteurs concernés et les associations mentionnées plus haut.

Groupe socialiste : Anne-Françoise Decollogny

Du 19 FEV. 2015

Lausanne, le 10 février 2015

La Municipalité prend acte

LSP leader, copie

EJCS, TRX, FIPAV